

Recyclage nacelle PLATE-FORME ÉLÉVATRICE MOBILE DE PERSONNEL (PEMP)

Se munir impérativement de
chaussures de sécurité, d'un
harnais et d'un casque jugulaire

PROGRAMME

A- THEORIE

1. **Aspect réglementaire**

- Décret, arrêtés ministériels et recommandations CNAMTS
- Les conditions requises pour conduire une PEMP
- Les documents accompagnant la PEMP

2. **Sensibilisation à la sécurité**

- Les accidents de PEMP (statistiques, causes, prévention)
- Les responsabilités du conducteur de PEMP et de l'employeur
- Les organismes de prévention des risques

3. **Technologie des chariots**

- Les différentes catégories et leurs usages courants, les différents organes de la PEMP, les consignes d'entretien, les dispositifs de sécurité

4. **La conduite du chariot en sécurité**

- Les vérifications à la prise et fin de poste
- La capacité de levage (hauteur, poids, nombre de personnes)
- Les facteurs de stabilité
- Les déplacements dans l'entreprise ou sur le chantier
- La signalisation réglementaire
- Les consignes de sécurité (EPI, proximité des lignes électriques ...)
- Les produits dangereux
- La mise en sécurité en fin de poste

B- PRATIQUE

- Vérification de la PEMP
- Utilisation en situation de travail avec élévation, déport, déplacement, mise en œuvre
- Signalisation et balisage
- Procédure et utilisation des postes de secours
- Utilisation du harnais et pratique de gestes conventionnels
- Vérification de fin de poste

C- EVALUATION DE CONNAISSANCES

- Contrôle des connaissances théoriques et pratiques

Cette formation permet de se présenter aux épreuves du
CACES® selon la R386 CNAMTS

► **Public**

Toute personne âgée d'au moins 18 ans souhaitant être formée à la conduite des PEMP en vue d'être autorisé à conduire et/ou d'obtenir le CACES®

► **Prérequis**

Lire et comprendre le français
Aptitude médicale au travail en hauteur

► **Résultats attendus**

Renouvellement CACES®

► **Objectifs pédagogiques**

Avoir les connaissances en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des PEMP

Avoir le savoir-faire pratique en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des PEMP

Porter un regard critique sur sa situation de travail du point de vue de l'applicabilité des principes de base et des améliorations éventuelles à apporter.

Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration, en particulier lorsque celle-ci nécessite une étude plus approfondie

► **Méthodes pédagogiques**

Exposés interactifs

Exercices et mise en situation pour la partie pratique

Remise d'une documentation à la fin du stage

► **Durée**

1 jour soit 7 heures

► **Nature de la sanction**

Attestation de fin de formation

Attestation de réussite de contrôle des connaissances théorique et du savoir-faire pratique

► **Calendrier 2019**

AGEN :

- 14 février
- 11 mars
- 11 avril
- 13 mai
- 20 juin
- 8 juillet
- 12 sept.
- 10 octobre
- 12 novembre
- 5 décembre

MARMANDE :

- 28 mars
- 24 juin
- 11 juillet
- 3 octobre
- 25 novembre
- 19 décembre

► **Tarif**

180 € HT

► **Contacts**

AGEN – 05.53.48.48.50

MARMANDE – 05.53.84.82.82